

Recommandations générales aux parents et aux prescripteurs

PUBLIÉ LE 10/03/2022 - MIS À JOUR LE 07/07/2022

Dans le but de favoriser le bon usage des médicaments et de limiter les risques liés à leur mauvaise utilisation, l'ANSM recommande de suivre ces grands principes, valables pour tous les médicaments.

Informations aux parents et aux adolescents

- Consultez un médecin ou un pharmacien avant de donner un médicament à votre enfant ou adolescent.

 En cas de fièvre élevée ou prolongée, consultez votre médecin, cela permettra de connaitre la cause de cette fièvre et de réagir en conséquence.

- Tenez les médicaments hors de la vue et de la portée des enfants et adolescents

 Rangez les médicaments dans des boîtes ou placard fermés et placés en hauteur.

- Un médicament est prescrit ou conseillé pour un enfant donné dans une situation précise. Ne réutilisez pas ce médicament pour un autre enfant ou adolescent, même s'il présente les mêmes symptômes, sans avoir consulté un médecin ou un pharmacien.
- Respectez la dose et la durée inscrites sur l'ordonnance du médecin.

 Si l'ordonnance préconise un traitement de 7 jours, allez jusqu'au bout des 7 jours, même si par exemple votre enfant se sent mieux dès le 5e jour.

- Lors de l'administration du médicament, s'il est accompagné d'un dispositif (cuillère doseuse, verre dosseur, seringue...), ce dernier est spécifique à ce médicament. Vous ne devez pas administrer le médicament sans ce dispositif ou avec celui d'un autre médicament.
- Lors de l'achat d'un médicament à la pharmacie sans ordonnance, prenez le temps d'expliquer la situation à votre pharmacien : précisez impérativement l'âge et les symptômes de votre enfant.
- Lorsque la durée de traitement indiquée sur l'ordonnance ou conseillée par votre pharmacien, est terminée, s'il reste des médicaments, ne les conservez pas, ramenez les à votre pharmacien.

 Lorsqu'il vous reste des médicaments en fin de traitement, vous pouvez les rapporter en pharmacie afin qu'ils soient recyclés (par l'organisme Cyclamed). Pour cela jetez la boîte en carton et la notice dans la poubelle à recyclage et rapportez les médicaments dans leurs emballages en pharmacie.

Informations aux professionnels de santé

La France figure parmi les pays les plus consommateurs de médicaments en Europe. 86 % des enfants et adolescents ont reçu au moins une prescription médicamenteuse au cours de l'année 2018-2019 (ce qui représente une augmentation de 4 % en comparaison avec l'année 2010-2011). Sur ces 86 %, 97 % sont des enfants de moins de 6 ans, la tranche d'âge la plus exposée.

Lors de la prescription de médicaments en pédiatrie, il est important :

- d'adapter la dose et la forme pharmaceutique prescrite en fonction de l'âge et du poids de l'enfant ou de l'adolescent ;
- d'être particulièrement vigilant lorsqu'il s'agit d'un médicament comportant un protocole spécifique de prescription en termes de posologie (exemples : antibiotiques) ;
- d'être prudent avec les posologies, la confusion entre mg et ml a été rapportée ;
- de sensibiliser les parents sur le respect des prescriptions médicales : posologie et durée de la prescription ;
- d'expliquer l'utilisation des dispositifs d'administration (pipettes, gobelets doseurs…) des médicaments et de rappeler que chaque dispositif est propre à son médicament ;
- de prévenir les patients de la non prise en charge de leur traitement dans le cadre de prescriptions hors-AMM.

A noter :

Compte tenu des évolutions fréquentes en termes d'AMM en pédiatrie, il est recommandé de se tenir informé très régulièrement et de prescrire en priorité les médicaments ayant une AMM dans l'indication et la classe d'âge concernées.